



Association
Énergies Solidaires

Présentation



Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

NOS VALEURS, NOTRE OBJECTIF

Lutte contre le dérèglement climatique et transition écologique

Acteur reconnu des
Yvelines dans la
transition écologique &
énergétique

Depuis près de 25 ans, créée à Triel-sur-Seine

Une équipe pluridisciplinaire de 24 salariés

↓
ACCOMPAGNEMENT À LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

↓
SPÉCIALISATION SUR
L'ÉCOCONSTRUCTION

↓
LUTTE CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

↓
AGILITÉ ET
INNOVATION

Notre territoire : le Nord Yvelines

5 EPCI, près de 800 000 habitants



Fabrique 21
CARRIÈRES-SOUS-POISSY



RELAIS LOCAL DE SERVICES PUBLICS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

À travers des dispositifs nationaux



GRAND PUBLIC

Depuis 2002

- Conseils techniques, règlementaires et financiers pour les ménages
- Neutre, gratuit et indépendant



COLLECTIVITÉS

Depuis 2012

- Accompagnement transition énergétique communale
- Sensibilisation des élus



PUBLIC PRÉCAIRE

Depuis 2014

- Mise en place et animation d'un réseau d'acteurs locaux
- Accompagnement sociotechnique des ménages à domicile



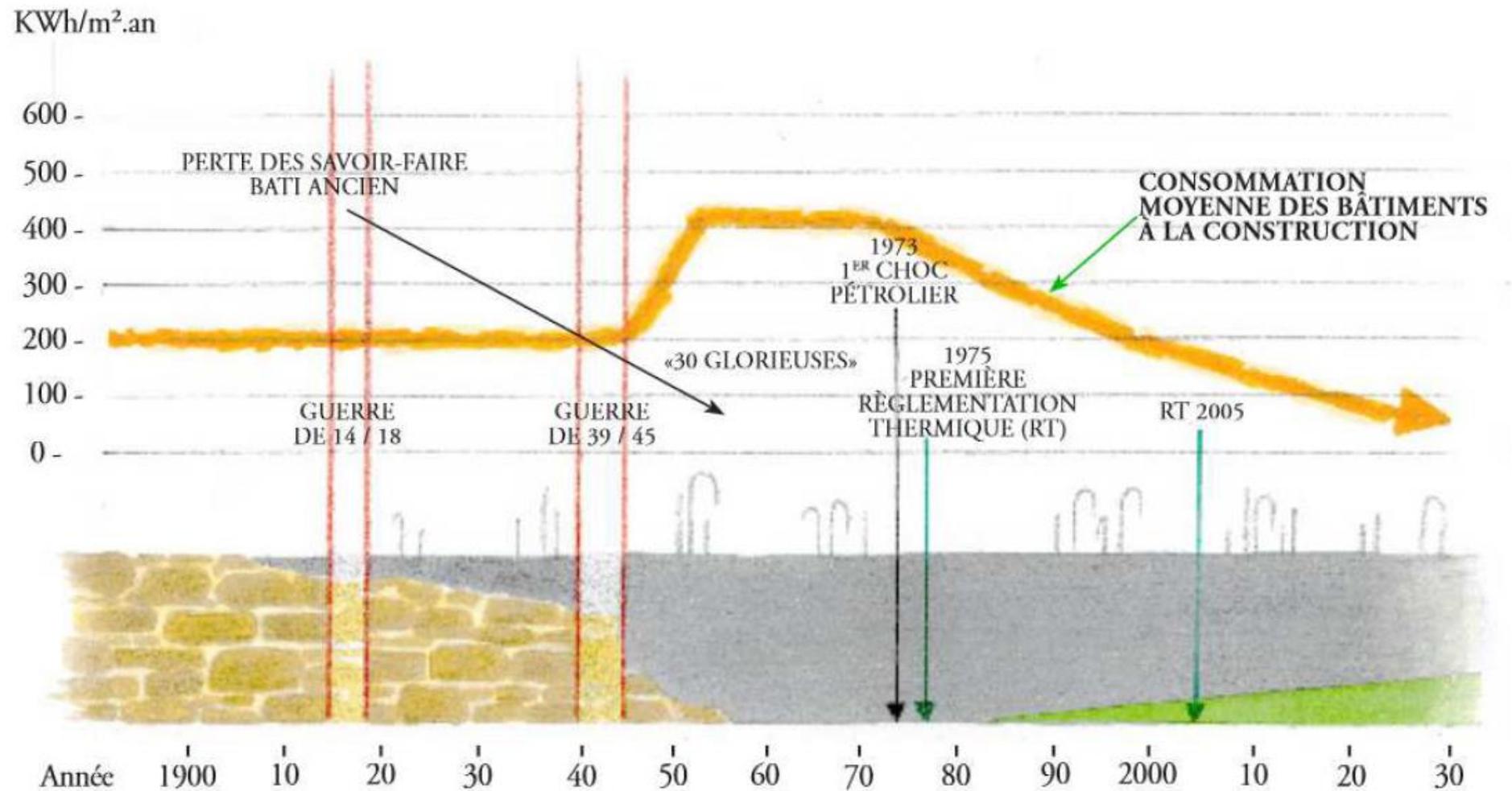


Association Énergies Solidaires

Quelle rénovation ?

Quelle performance ? Quels travaux ?

Un peu d'histoire



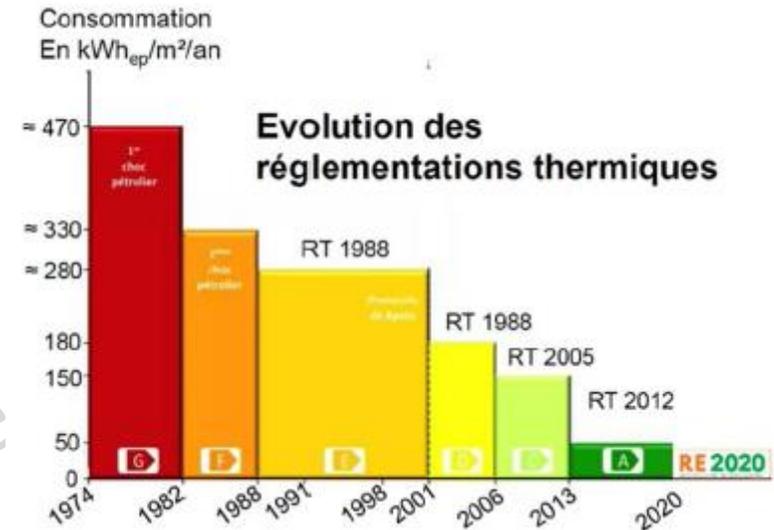
Quelle rénovation ?

Quelle performance ?

→ Réglementation thermique (RT):

En rénovation: réglementation de l'existant, élément par élément

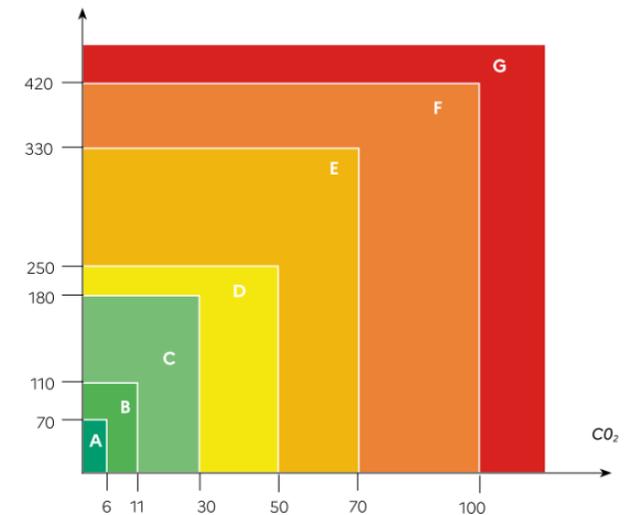
=> exigences de performance par poste de travaux



Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

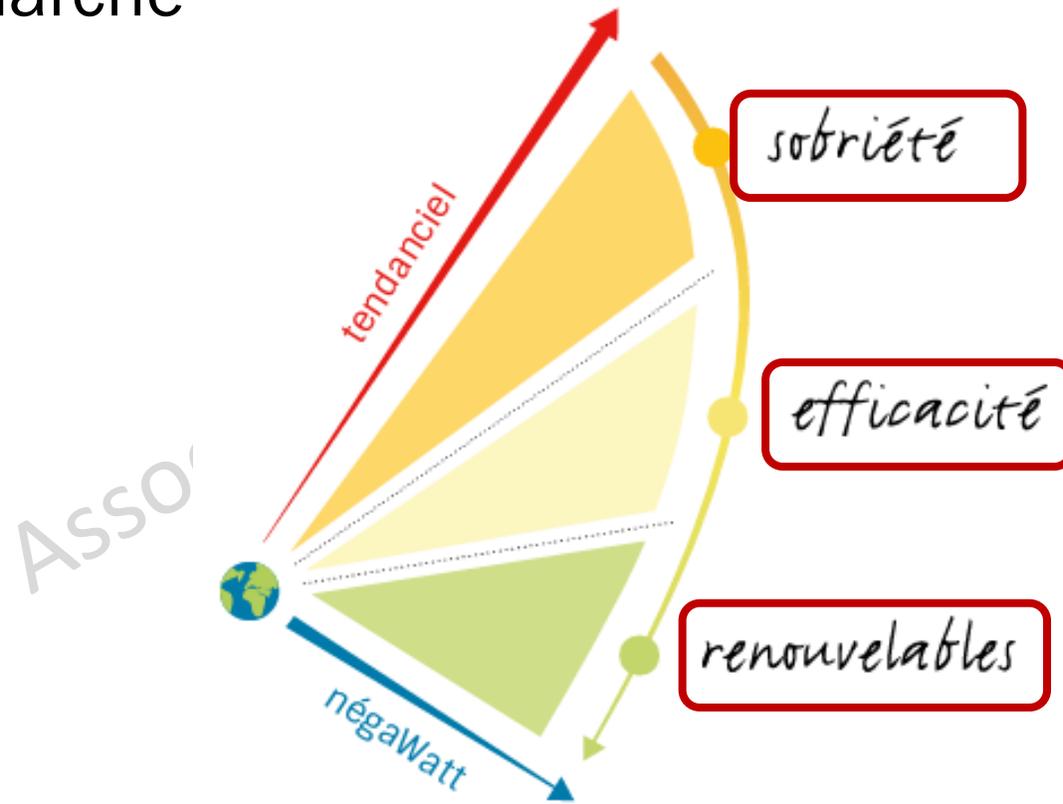
70	6	A
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
110	11	B
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
180	30	C
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
250	50	D
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
330	70	E
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
420	100	F
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
		G

Énergie primaire



Quelle rénovation ?

La bonne démarche



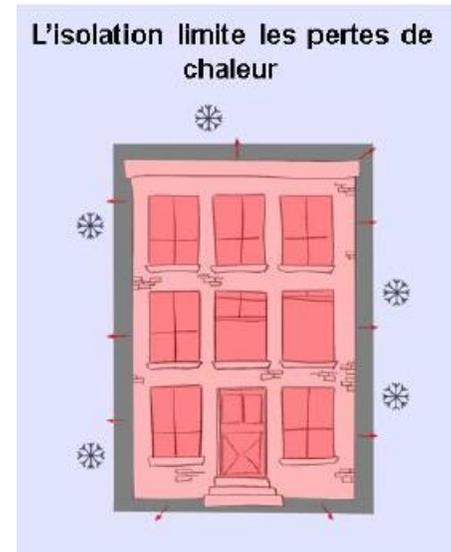
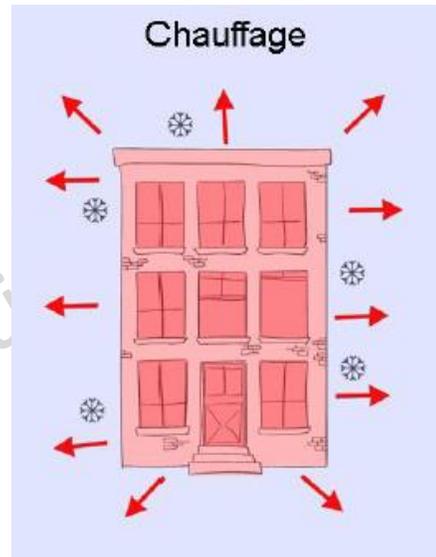
La démarche négaWatt®



Quelle rénovation ?

La bonne démarche

Logement non isolé
Consommation d'eau très importante



Isolation
Comme boucher les fuites



Quelle rénovation ?

Prioriser les travaux

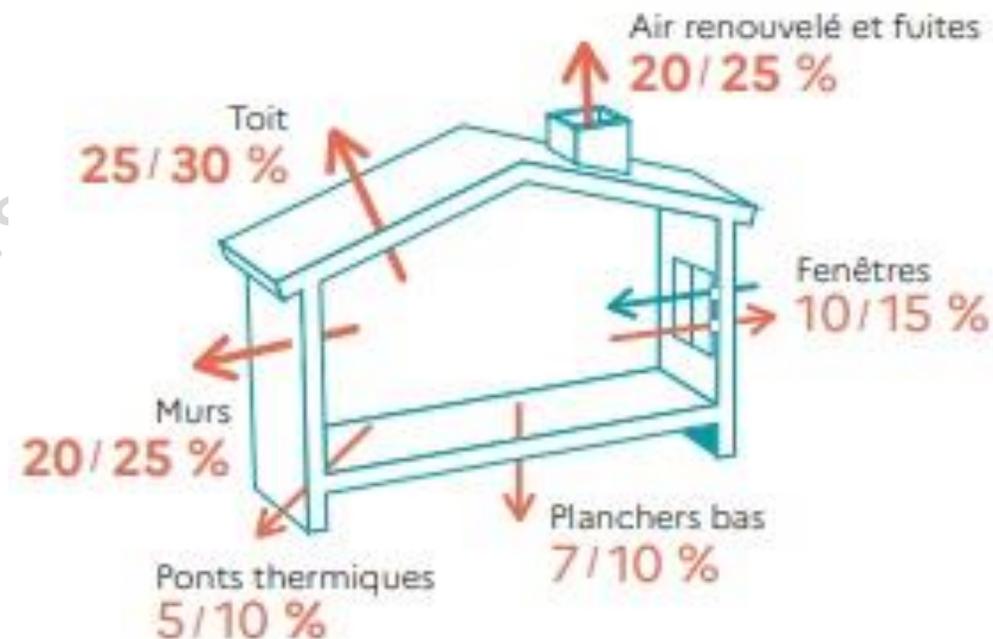
1/ Limiter le besoin :

- Isoler l'enveloppe
- Limiter les ponts thermiques

2/ Systèmes performants et bien utilisés:

- Ventilation
- Chauffage
- Eau chaude sanitaire

3/ Utiliser des énergies renouvelables



PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON
CONSTRUITE AVANT 1974 ET NON ISOLÉE

Quelle rénovation ?

Urbanisme: faire le point avec sa mairie

- Limite de propriété
- Périmètre monuments historiques
- Hauteur au faîtage
- Etc ...

Service de l'urbanisme

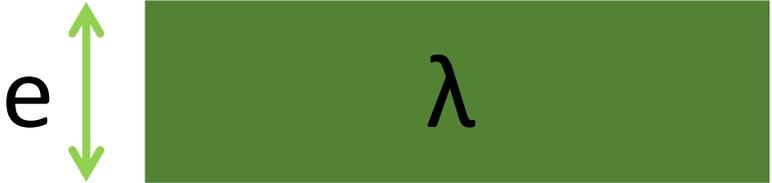
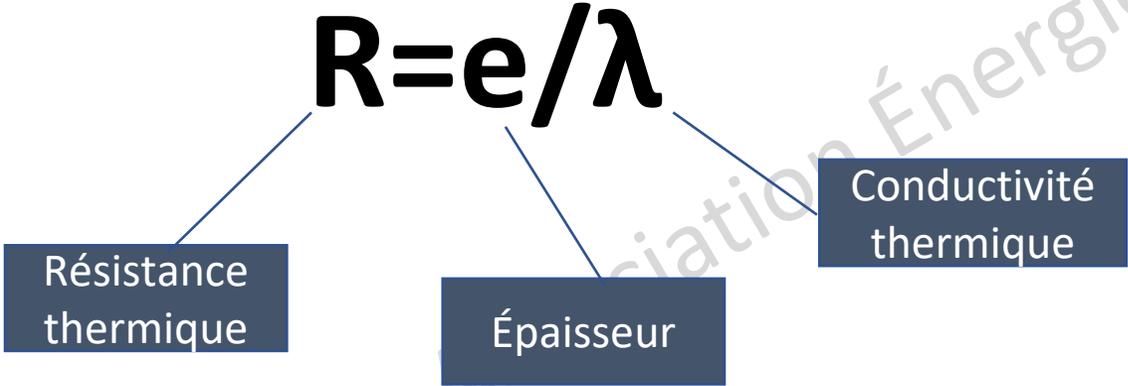




Association Énergies Solidaires

Comprendre son logement

Que se passe-t-il en hiver ?



20 cm de fibre de bois $\rightarrow R=5$



8 mètres de béton $\rightarrow R=5$

Que se passe-t-il en été ?

Déphasage thermique



Choix de l'isolant

Différentes familles d'isolants



- Isolants issus de l'industrie **pétrochimique**
 - Polystyrène / Polyuréthane
- Isolants **minéraux**
 - Laine de verre / Laine de roche
- Isolants **recyclés**
 - Ouate de cellulose / Fibres de textile
- Isolants biosourcés d'origine **végétale**
 - Fibre de bois / Chanvre
- Isolants biosourcés d'origine **animale**
 - Laine de mouton / Plumes de canard

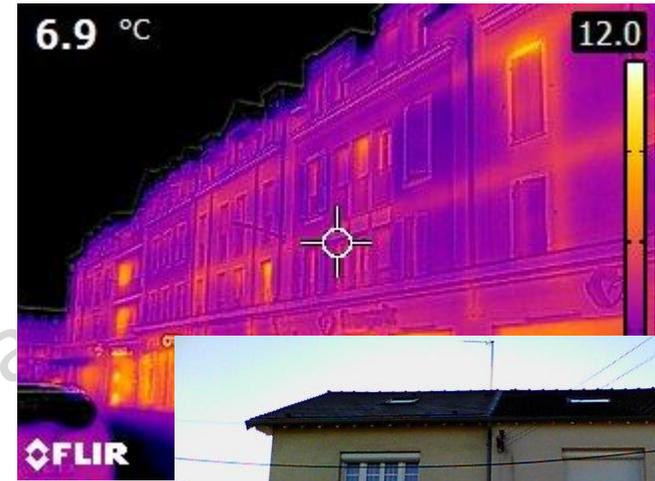


Association Énergies Solidaires

Exemples de travaux

L'isolation des murs

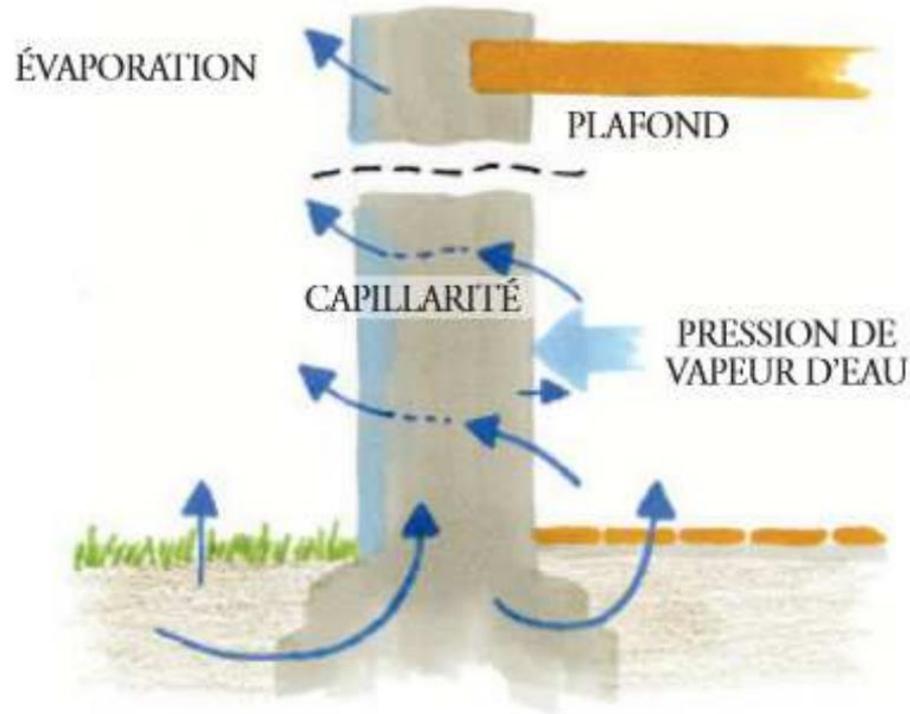
Par l'extérieur



L'isolation des murs

Spécificité du bâti d'avant 48

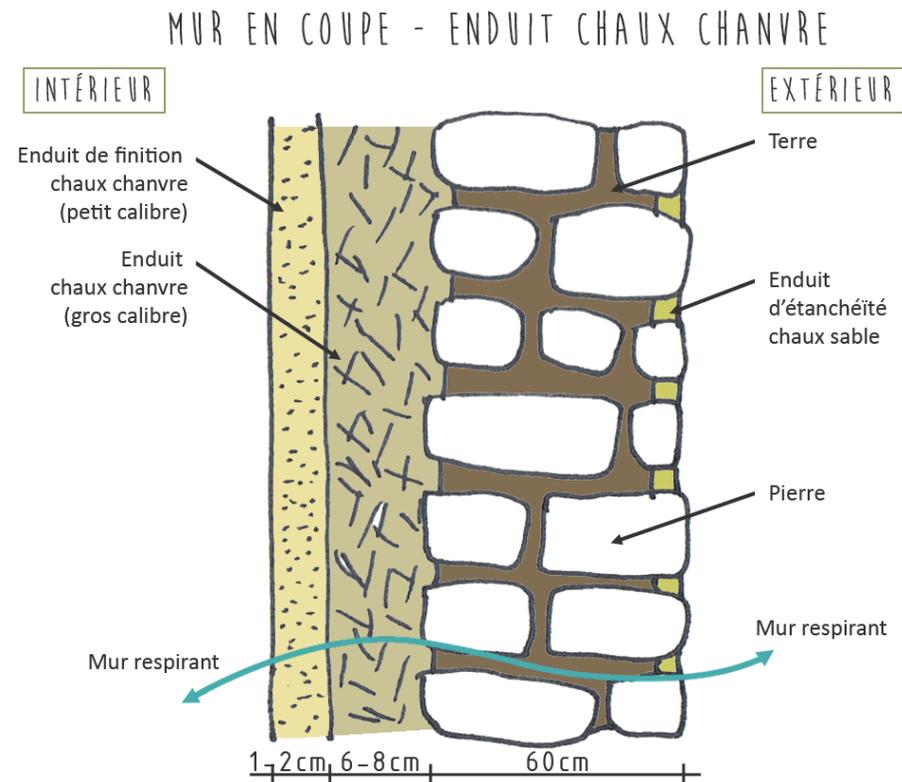
Le comportement hygrométrique des murs



FONCTIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE
D'UN MUR TRADITIONNEL NON ISOLÉ

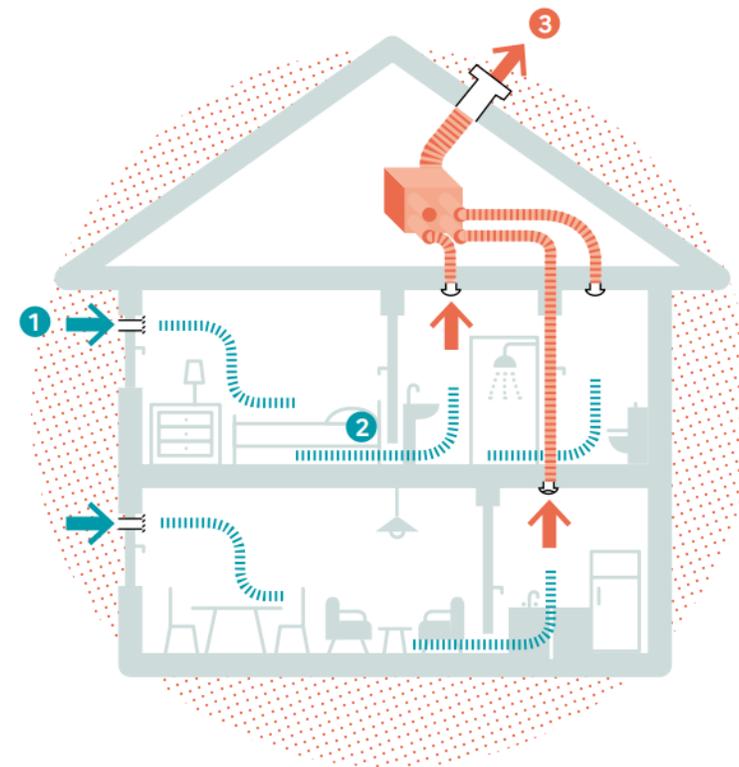
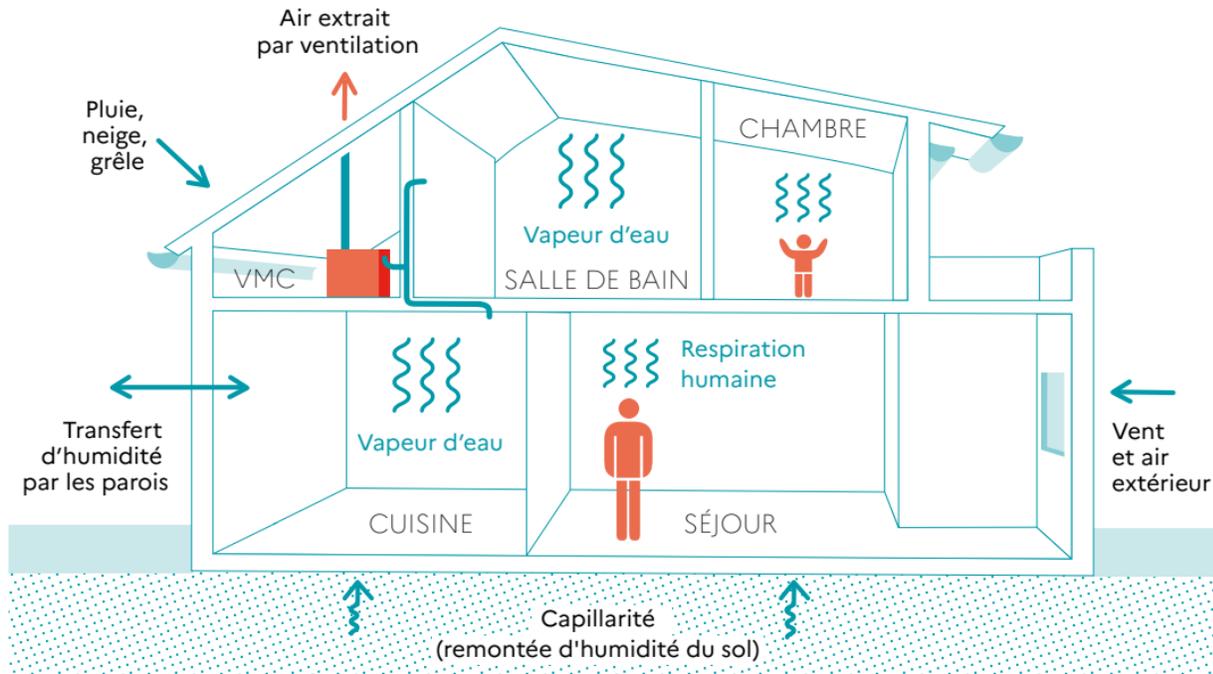
L'isolation des murs

La correction thermique



Exemples de travaux

L'importance de la ventilation



Exemples de travaux

Les différents systèmes de chauffage et d'ECS

CHAUFFAGE CENTRAL



CHAUDIÈRE



au fioul



au gaz



électrique



bois

Toutes les chaudières peuvent produire
▲ de l'eau chaude (en instantané ou avec ballon de stockage) et, si elles sont à micro-cogénération,
⚡ de l'électricité



POMPE À CHALEUR



aérothermique

avec appoint nécessaire



géothermique

Toutes les PAC peuvent produire
▲ de l'eau chaude avec ballon intégré



SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ



solaire

avec appoint nécessaire



bois

Peut produire
▲ de l'eau chaude (avec ballon de stockage)



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN



au fioul



au gaz



bois



géothermique

Toutes les chaufferies de réseau de chaleur urbain peuvent produire
▲ de l'eau chaude
⚡ de l'électricité (cogénération) sauf en géothermie

CHAUFFAGE DÉCENTRALISÉ



RADIATEUR, PLANCHER ÉLECTRIQUE



électrique



POÊLE, FOYER FERMÉ, INSERT



bois

En appoint d'un autre système de chauffage

EAU CHAUDE SANITAIRE



CHAUFFE-EAU, BALLON INDÉPENDANT



au gaz



électrique



solaire

avec appoint nécessaire

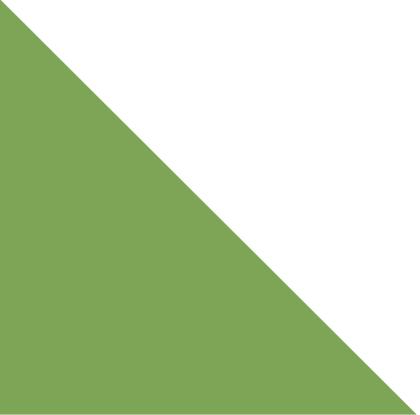
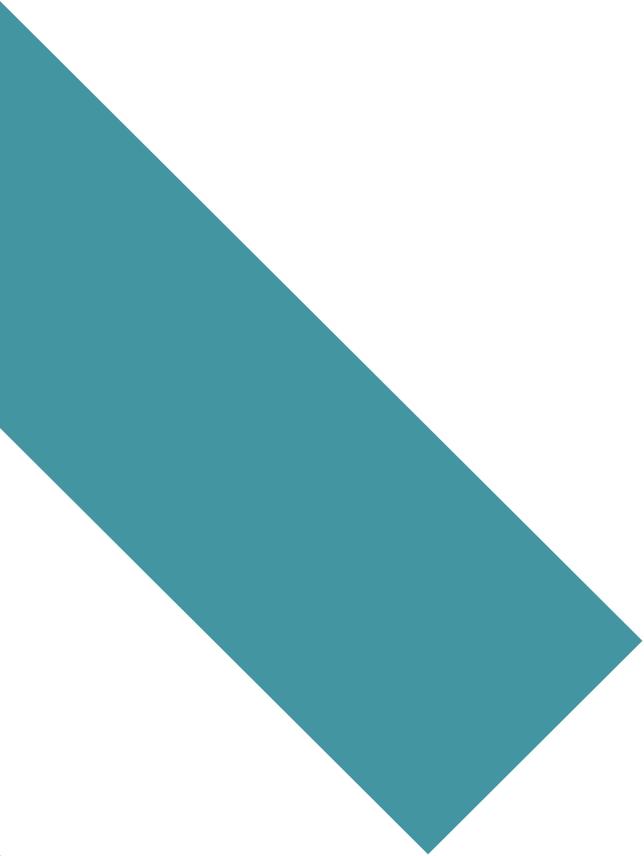


thermodynamique



avec appoint nécessaire





Association Énergies Solidaires

Avec qui ?

Constituer son équipe



MOa: Maîtrise d'ouvrage -> Les (co-)propriétaires
Les décideurs



Le syndic
L'administration
de la copropriété



Le service public
L'information et
l'accompagnement

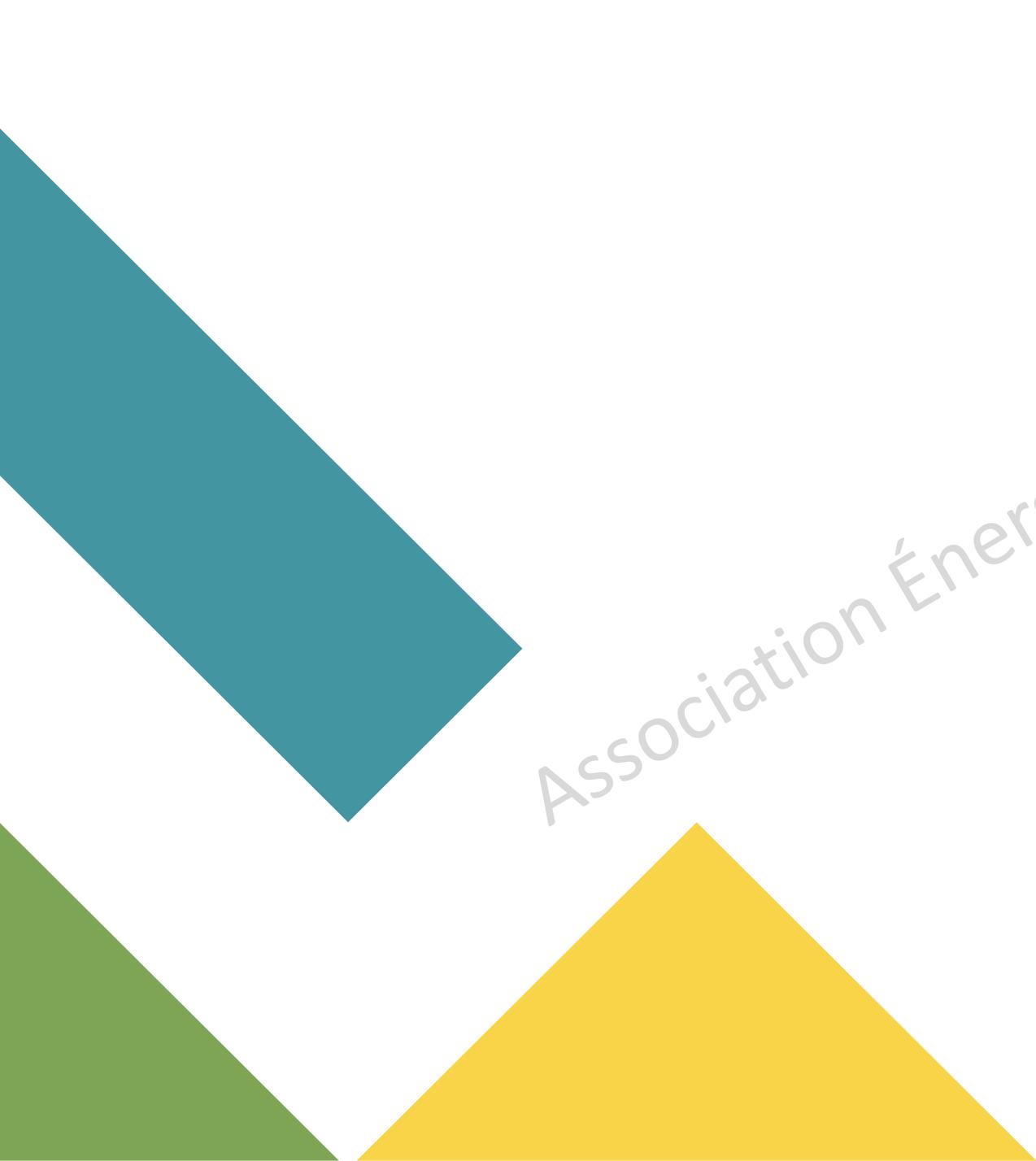


AMO: Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage
L'aide au pilotage du projet



MOe: Maîtrise d'oeuvre
-> architecte, bureau d'études thermiques...
La conception et la
réalisation du projet

+ d'autres acteurs encore :
Banque / Entreprises de travaux /
Diagnostic Amiante Avant Travaux
(DAAT) ...

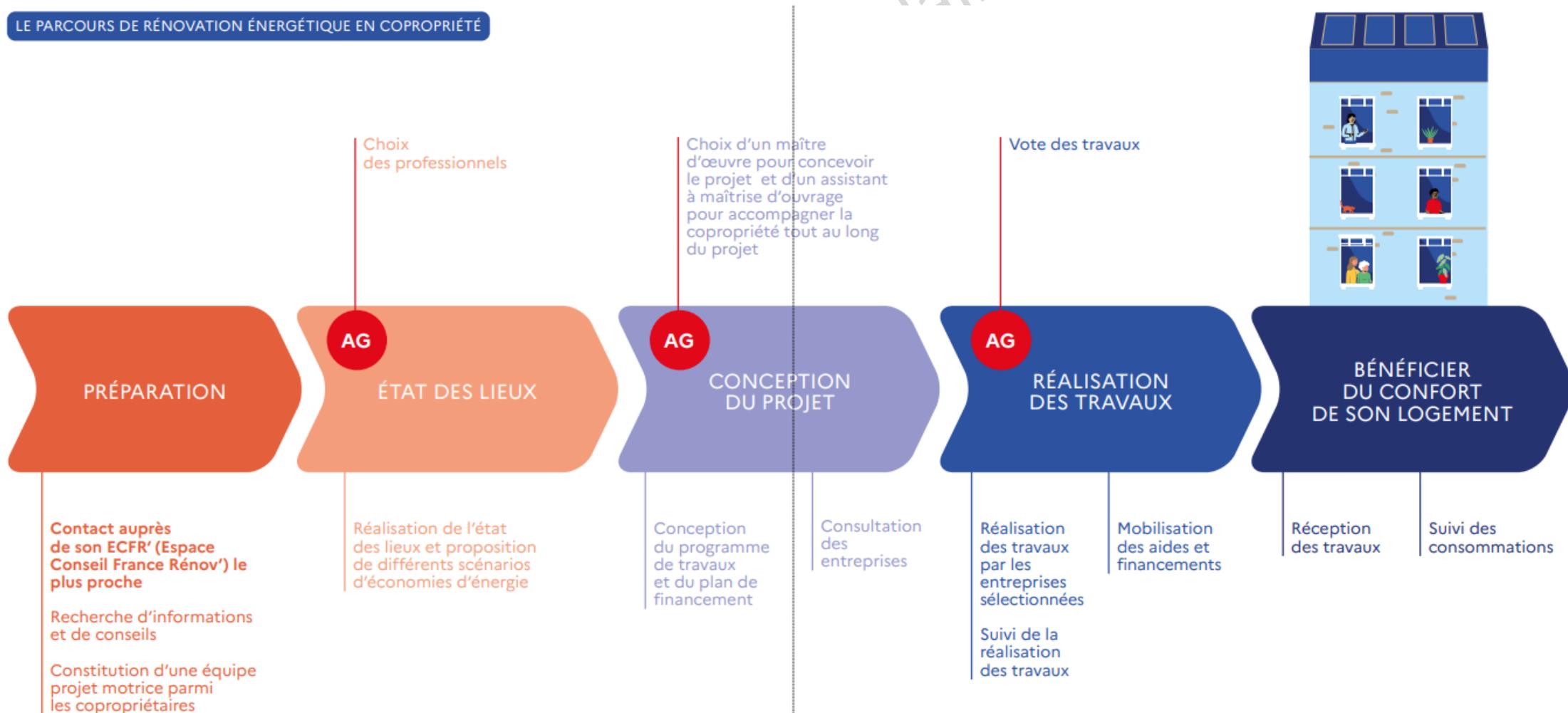


Les étapes d'un projet de rénovation

Association Énergies Solidaires

La chronologie d'une rénovation réussie

LE PARCOURS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ



Association Énergies Solidaires

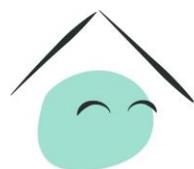
Les aides financières

Les critères d'éligibilité

- Travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments **résidentiels** de:
 - + 15 ans, pour les aides de l'ANAH
 - + 2 ans pour le dispositif CEE et l'éco-prêt à taux zéro
- Réalisés par des professionnels certifiés **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)**
- Conditions de ressources pour certaines aides : vérifier l'éligibilité (plafonds de revenus)
- Critères de **performance** à respecter



Des dispositifs publics et privés



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide publique
à la rénovation énergétique

Rénovation
par geste

Rénovation
d'ampleur

Rénovation
en copropriété



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Les fournisseurs
d'énergie



Les banques

Les dispositifs publics



Par geste de travaux	Objectif	Pour une rénovation d'ampleur
TMO / MO / INT	Catégories de ressources	Toutes
Facultatif	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Forfait par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aides complémentaires	Aides locales et autres (caisses de retraite...)



Les dispositifs publics

MaPrimeRénov' Parcours accompagné

Nouveaux double-seuils des
étiquettes de performance
énergétique

70 KWh/m ² .an	6 kg CO ₂ eq/m ² .an	A
110 KWh/m ² .an	11 kg CO ₂ eq/m ² .an	B
180 KWh/m ² .an	30 kg CO ₂ eq/m ² .an	C
250 KWh/m ² .an	50 kg CO ₂ eq/m ² .an	D
330 KWh/m ² .an	70 kg CO ₂ eq/m ² .an	E
420 KWh/m ² .an	100 kg CO ₂ eq/m ² .an	F
		G

- Rénovation d'ampleur :
 - Un saut de 2 classes DPE ou plus
 - 2 gestes d'isolation sur l'enveloppe du bâti minimum
 - Traitement de la ventilation nécessaire
- Aide calculée en pourcentage des coûts de travaux
- Engagement d'occupation pendant 3 ans
- Accompagnement systématique par un accompagnateur Rénov' (MAR)





Les dispositifs publics

MaPrimeRénov' Parcours accompagné



	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45 % (HT)	30 % (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	50 % (HT)	35 % (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10 %			
ÉCRÊTEMENT (TTC)		100 %	80 %	60 %	40 %



Les dispositifs publics

MaPrimeRénov' – Monogeste de travaux

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000 €	4000 €	3000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solaire thermique (dont PAC hybrides)	11000 €	9000 €	6000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000 €	3000 €	2000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10000 €	8000 €	4000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2500 €	2000 €	1000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2500 € 1800 €	2000 € 1500 €	1000 € 700 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2500 € 1800 €	2000 € 1500 €	1500 € 1000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8000 € 5500 €	6500 € 4500 €	3000 € 2000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10000 € 7000 €	8000 € 5500 €	4000 € 3000 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2500 € 1800 €	1500 € 1000 €	800 € 600 €	non éligible

Les montants en italique sont applicables à partir du 1^{er} avril 2024.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
ISOLATION THERMIQUE (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
AUTRES TRAVAUX (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2500 €	2000 €	1500 €	non éligible



Les dispositifs publics

MaPrimeRénov' – Copropriété



	MPR copropriétés		
	Petites copropriétés ne pouvant atteindre les 35%	Premier niveau	Deuxième niveau
Gain énergétique	Cf expérimentation 2024	35 %	50%
Taux de résidence principal	65% (copro de 20 lots ou moins) ou 75% (copro de plus de 20 lots)		
Plafond de dépense éligible	25 000 € / logement		
Taux de financement	30% (MPR avec valorisation libre des CEE par le syndicat)		45% (MPR avec valorisation libre des CEE par le syndicat)
Taux Copros fragiles et en difficultés (dont CEE)	Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH		
Bonus sortie de passoire (F et G)	+ 10% si atteinte étiquette D		



Les dispositifs publics

MaPrimeRénov' – Copropriété

Aide	Montant
MPR Copropriété Aide individuelle	Ménages aux revenus <u>modestes</u> : 1 500€ Ménages aux revenus <u>très modestes</u> : 3 000€
Aide « Yvelines Rénovation Énergétique »	Ménages aux revenus <u>modestes</u> : 10% d'un montant total de travaux subventionnables plafonné à 25 000 € HT Ménages aux revenus <u>très modestes</u> : 15% d'un montant total de travaux subventionnables plafonné à 25 000 € HT
Aide de l'agglomération St Germain Boucles de Seine	Ménages aux revenus <u>modestes</u> : 2 000€ Ménages aux revenus <u>très modestes</u> : 3 000€

Les aides locales

Participation au financement d'un Diagnostic Technique Globale

Les conditions d'accès à cette aide sont notamment :

- Construction achevée avant 1974
- Copropriété à usage majoritaire d'habitation (au moins 75% de lots d'habitation principale)
- Être accompagné par notre association, Énergies Solidaires
- Prendre en compte le référentiel DTG élaboré par l'Agence Parisienne du Climat

La contribution est de **50% de la dépense HT** plafonnée à 5 000€ par copropriété.



Les dispositifs privés

Les Certificats d'économies d'énergie

- 
L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.
- 
Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.
- 
Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

PÉRIODES ET OBJECTIF GLOBAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

	2015-2017	2018-2021	2022-2025
2006-2009 (1 ^{re} période triennale): 54 TWh cumac*	2011-2014 (2 ^e période): 447 TWh cumac	(3 ^e période): 700 TWh cumac +150 TWh cumac <i>dédiés à la lutte contre la précarité énergétique</i>	(4 ^e période): 1600 TWh cumac +533 TWh cumac <i>dédiés à la lutte contre la précarité énergétique</i>
		(5 ^e période): 1770 TWh cumac +730 TWh cumac <i>dédiés à la lutte contre la précarité énergétique</i>	

Les prêts bancaires



	ACTION SEULE	BOUQUET DE TRAVAUX		PRIMERÉNOV	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
		2 TRAVAUX	3 TRAVAUX OU PLUS			
MONTANT MAXIMAL D'UN PRÊT PAR LOGEMENT	15000 € (7000 € pour les parois vitrées)	25000 €	30000 €	50000 €*	50000 €	10000 €



**Se faire
accompagner**

Dans son projet de rénovation énergétique

Se faire accompagner

Les espaces conseils France Rénov, dont Énergies Solidaires fait partie, sont là pour vous conseiller de manière neutre et gratuite sur :

- Les aspects techniques
- Relire vos devis
- Les aides financières



01 39 70 23 06



contact@energies-solidaires.org



<https://energies-solidaires.org/>